

## CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE MONTHYON

### Compte-rendu de l'atelier citoyens n°1

#### - Les incidences et les retombées du projet de modernisation de l'UVE -

#### Intervenants

**M. Pascal HIRAUX**, Président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

**Mme Michelle BRUN**, Directrice Générale des Services du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

**Mme Justine BARTHE**, Directrice Pôle Exploitation et Valorisation du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

#### Animatrices concertation

**Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON**, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

**Mme Julie DUCHER**, Directrice Générale URBAYA

*5 présents / 4 participants*

*Début atelier à 18h45*

### ACCUEIL

M. HIRAUX introduit la séance en remerciant les citoyens de leur présence.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON présente les intervenants et le déroulé de l'atelier. Elle rappelle que la concertation lancée par les élus et les équipes du SMITOM est volontaire, facultative et préalable au projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Monthyon. Cette concertation doit permettre d'informer et de partager le projet avec les citoyens sur le projet et de recueillir leurs avis et leurs idées pour accompagner le SMITOM dans la rédaction du cahier de charge dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP).

### Tour de salle

Mme DUCHER propose aux participants de se présenter. Lors de ce tour de table, l'un des participants explique qu'il doit partir mais souhaiterait intervenir dès maintenant pour poser des questions et partager des réflexions :

1/ Il évoque des doutes par rapport au taux de dioxine présent notamment dans les œufs de poule. Il propose de créer un groupe de travail avec l'Institut Curie par exemple pour analyser les retombées et les incidences des dioxines sur l'humain.

⇒ Réponse : L'UVE relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle fait l'objet d'analyses en continu, de contrôles réguliers par les services de l'État et d'analyses complémentaire par des laboratoires indépendants. Tous les résultats des analyses sont transmis mensuellement pour contrôle à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT).

Concernant l'analyse des dioxines et furanes dans les œufs, l'ARS (Agence Régionale de la santé) a réalisé en 2024 une étude faisant suite au rapport fourni par l'ONG Toxicowatch sur la contamination des œufs de poulaillers domestiques autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. L'étude de l'ARS a conclu à une contamination généralisée des sols et des œufs de poules d'élevage domestique à Paris et dans les départements de la petite couronne par les dioxines et furanes et non spécifiquement aux abords des incinérateurs. Les résultats ne montrent pas de différences significatives entre les points autour des incinérateurs et les points témoins. On peut trouver des valeurs basses à proximité des incinérateurs et des valeurs hautes dans les points témoins. Par conséquent, l'analyse des œufs de poules ne permet pas de déterminer l'incidence des incinérateurs sur les émissions de dioxines et furanes. Pour connaître l'incidence éventuelle de l'activité de l'UVE notamment en matière de dioxines et furanes, le SMITOM a choisi de réaliser chaque année des analyses sur les lichens, les retombées atmosphériques et le lait. Les analyses sur les lichens et les retombées atmosphériques donnent une photographie de l'incidence de l'UVE sur son environnement direct. Les résultats sont fournis chaque année dans le rapport annuel du délégataire et dans le rapport annuel du SMITOM, qui est téléchargeable sur le site internet. Les derniers rapports concluent que l'UVE n'est pas identifiée comme un émetteur influençant la bio-accumulation des dioxines et furanes.

L'incidence du site sur la santé humaine a été étudiée dans le cadre de l'étude d'impact et a été mise à jour en 2018 par un bureau d'études indépendant. Cette étude détaille les effets que le site est susceptible d'engendrer sur l'environnement ainsi que les mesures qui seront mises en œuvre par l'exploitant dans le but de les éviter, de les limiter voire de les compenser. Elle évalue les voies d'exposition des population riveraines et l'impact sanitaire en fonction des valeurs toxicologiques de référence conformément au guide de l'INERIS. L'ensemble de l'étude est communicable et est disponible sur le site internet du SMITOM [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr).

2/ Il faudrait créer une plate-forme de déchets verts à côté de l'UVE car il existe des décharges à ciel ouvert et ce n'est pas forcément « heureux » pour les habitants du territoire et notamment les habitants de Monthyon.

⇒ Réponse du SMITOM : il existe déjà une plate-forme de déchets verts dans le Centre Intégré de Traitement (CIT) de Monthyon. Il est important de souligner que les déchets verts sont broyés, préparés puis transférés sur les terres agricoles pour servir d'amendement organique.

3/ Il évoque la REP de Claye-Souilly où des buttes sont composées avec un mélange d'ordures ménagères et de terre.

⇒ Réponse du SMITOM : la REP de Claye-Souilly ne fait pas partie des équipements gérés et exploités par le SMITOM.

4/ Il estime que le site du SMITOM n'est pas très entretenu, avec beaucoup de ronces, et qu'il y a une contradiction entre les sujets biodiversité évoqués dans la communication du SMITOM et l'entretien du site.

⇒ Réponse du SMITOM : l'entretien naturel et sauvage de ces espaces contribuent au contraire au développement de la biodiversité. La végétation côtoie en effet les installations et bâtiments. Ces ronces et autres tas de feuilles sont autant d'abris pour la faune.

5/ Il faut expliquer aux habitants ce qu'est le dégazage et pourquoi il se produit si souvent, plusieurs fois par semaine, à ciel ouvert.

⇒ Réponse du SMITOM : lors de la visite de site avec le grand public du 08.02.2025, cette question a été soulevée et la réponse a été apportée par l'exploitant du site (cf. CR de la visite « grand public » mis en ligne sur le site Internet [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr)).

Extrait du CR de la visite grand public du 08.03.2025 :

**« Parfois, on entend « dégazer », qu'est-ce qu'il se passe quand ça se produit ? » (un habitant proche de l'UVE)**

M. ALCINA explique qu'il s'agit d'événement. L'événement se produit au démarrage des lignes d'incinération jusqu'à ce que la vapeur atteigne la température et la pression attendue et quand on a une surpression dans la chaudière. Les événements ont surtout lieu au niveau du 3<sup>ème</sup> four car c'est un four complexe avec une technologie obsolète nécessitant des arrêts très réguliers. En phase de démarrage, il n'y a pas de déchets incinérés donc pas de rejets atmosphériques. Le panache observé correspond uniquement à de la vapeur d'eau.

6/ Il souhaite informer le SMITOM et les participants que les banques ont donné leur accord sur le financement global du projet de ferme aquacole de la société Lisaqua.

⇒ Réponse du SMITOM : Monsieur le Président confirme qu'il a en effet eu connaissance de cette information.

Ce participant ne pouvant pas rester pour entendre les réponses, il lui est précisé que celles-ci seront retranscrites dans le compte-rendu de l'atelier n°1 qui sera mis en ligne sur le site Internet [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr).

## PRÉSENTATION DU SMITOM

### Quelques chiffres

Mme CAMPOS-BRETILLON indique que le SMITOM est un syndicat intercommunal qui a été créé en 1998. Il compte 4 adhérents (COVALTRI 77, Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Val d'Europe Agglomération et Communauté de Communes des Plaines et Monts de France), soit 167 communes, ce qui représente plus de 338 000 habitants. En 2023, 166 000 t de déchets ont été produites par les habitants du territoire du SMITOM et 148 800 t de déchets (capacité maximale autorisée par arrêté préfectoral) sont traitées et valorisées au sein de l'UVE

du SMITOM. Plusieurs installations maillent le territoire : 1 centre de traitement dont fait partie l'UVE, 2 centres de tri, 9 déchèteries et 5 stations de transit.

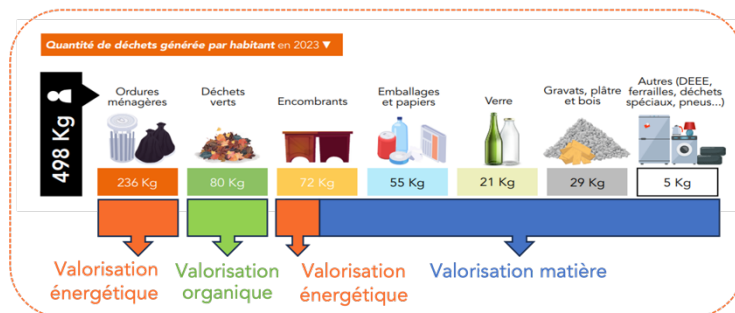
## Le rôle du SMITOM

Mme CAMPOS-BRETILLON explique aux participants que le SMITOM **traite** et **valorise** les déchets ménagers assimilés mais ne collecte pas les déchets. Ce sont les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), qui sont les 4 adhérents du SMITOM, qui assurent la collecte des ordures ménagères sur leur territoire et qui apportent ensuite leur collecte respective sur le site de l'UVE.

## Les compétences du SMITOM

Mme CAMPOS-BRETILLON précise que les compétences du SMITOM repose sur 4 piliers : la **prévention**, à travers un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la **réduction** des déchets, la **valorisation** des déchets et des actions de **sensibilisation** et de **communication**.

En moyenne, un habitant du SMITOM produit près de 500 kg/an. Les déchets sont traités puis valorisés sous différentes formes : matière, organique et énergétique.



L'essentiel des déchets traités et valorisés au sein de l'UVE proviennent du territoire du SMITOM et également, via des conventions d'entente, du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) et de Valor'Aisne.

## QUIZZ – « Le déchets, ça vous parle ? »

A l'issue de la présentation du SMITOM et pour connaître le niveau de connaissance des participants sur la question des déchets, les participants ont répondu à un quizz.

Mme DUCHER pose ainsi plusieurs questions aux participants :

**Q1** - Combien de déchets ménagers un habitant du territoire du SMITOM produit-il en moyenne par an ?

- a) Environ 300 kg
- b) Environ 500 kg**
- c) Environ 800 kg

En complément de la réponse, Mme DUCHER précise qu'à l'échelle de l'Île-de-France, on compte environ 476kg/an/hab avec une part importante d'OMr (280kg).

**Q2** - Quelle est la différence entre une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) et un centre d'enfouissement ?

- a) Une UVE brûle les déchets pour produire de l'énergie, tandis qu'un centre d'enfouissement stocke les déchets.
- b) Une UVE trie les déchets recyclables, tandis qu'un centre d'enfouissement les brûle.
- c) Il n'y a aucune différence, ce sont deux noms pour la même installation.

**Q3** – Quel type d'énergie peut être produit par une UVE ?

- a) Électricité
- b) Chaleur
- c) Les deux

Il est précisé qu'actuellement l'UVE ne restitue l'énergie que sous forme d'électricité, la chaleur étant un des enjeux du projet de modernisation.

**Q4** - Dans le nord du 77, quel pourcentage des déchets ménagers est valorisé énergétiquement en UVE ? (ordre de grandeur)

- a) Environ 5 %
- b) Environ 55 %
- c) Environ 85 %

En complément de la réponse, Mme DUCHER précise qu'à l'échelle de la France, le chiffre est de 60%.

**Q5** - Quel déchet ne doit absolument pas être jeté dans une poubelle destinée à l'UVE ?

- a) Un pot de yaourt
  - b) Une pile usagée
  - c) Un sac plastique
- => Aucun !

## PRÉSENTATION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique que l'UVE compte actuellement 3 lignes de four qui fonctionnent 24h/24, 7j/7. Les camions-bennes arrivent sur site, ils déchargent leur contenu dans la fosse, un grappin mélange les ordures ménagères puis vient alimenter les 3 lignes de four. Les déchets sont incinérés, cela va créer de la vapeur qui va ensuite être transformée et valorisée pour produire de l'électricité. Les fumées qui sortent de l'installation sont traitées et filtrées. L'UVE étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) elle doit répondre à des normes réglementaires et des normes européennes. Le SMITOM va au-delà de ces normes.

L'UVE est gérée par un exploitant privé, Veolia, via un contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec le SMITOM. Cette DSP prend fin en avril 2028 et fera l'objet

d'une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure de marché public. L'appel d'offres à venir intégrera les travaux modernisation de l'UVE.

Les 138 000 t/an qui sont incinérées au sein de l'UVE permettent de produire à ce jour 67 000 MWh d'électricité. De ce processus émanent des mâchefers (des résidus issus de l'incinération des ordures ménagères et de la combustion) pour 18%, ces mâchefers sont ensuite revalorisés en sous-couche routière. De cette incinération émanent également des REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) pour 3% du tonnage entrant.

## PRÉSENTATION DU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE

Mme CAMPOS-BRETILLON expose les ambitions et les objectifs du projet de modernisation.

La modernisation de l'UVE permettra d'améliorer l'équipement, d'assurer la pérennité de l'installation pour les décennies à venir, de s'adapter et de répondre aux besoins du territoire, d'augmenter ses performances environnementales et d'anticiper la réglementation, de réduire l'enfouissement au niveau du bassin de vie, d'optimiser les coûts de fonctionnement, de sécuriser les gisements à horizon 20 ans, et ce, au regard de la croissance démographique que connaît le territoire. Ce projet de modernisation a été réfléchi à l'échelle du bassin de vie du nord du département en intégrant également le sud de l'Aisne, proche du territoire du SMITOM. C'est dans ce cadre qu'un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) a été signé entre le SMITOM et Valor'Aisne en décembre 2024 pour mutualiser les équipements, limiter le recours à l'enfouissement et rationaliser les coûts.

Depuis 2021, un bureau d'études indépendant a réalisé des études et des diagnostics techniques pour aboutir à l'élaboration de plusieurs scénarios. Un scénario, le scénario B', a retenu l'attention des élus et des équipes du SMITOM car il répond aux besoins du territoire et aux ambitions du SMITOM. Ce scénario prévoit ainsi la modernisation des 2 lignes de fours à grilles (L1 et L2) et le démantèlement de la ligne à lit fluidisé (L4F) dont la technologie est aujourd'hui obsolète et la rentabilité moindre, pour la remplacer par une ligne à haut PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur). Mme CAMPOS-BRETILLON précise que ce projet se fera dans l'enveloppe existante du bâtiment et qu'il n'est pas prévu d'extension de l'installation.

Ce scénario permettra ainsi une augmentation de 24% de la capacité actuelle de l'UVE pour une capacité maximale de traitement et de valorisation des déchets atteignant 185 000 t/an. Ce projet permettra également d'augmenter la production d'électricité passant de 67 000 MWh à 72 400 MWh et de produire de la chaleur, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'UVE pourra ainsi fournir de la chaleur à des partenaires locaux d'ores et déjà identifiés :

- Lisaqua, qui va construire la plus grande ferme aquacole européenne à proximité du site de l'UVE, chauffera, grâce à la chaleur produite et fournie par l'UVE les bassins pour la production et l'élevage de crevettes grâce à la chaleur fournie par l'UVE ;
- L'entreprise Knauf ;
- Le Réseau de Chaleur Urbaine de Meaux.

Le chantier est prévu par phase pour assurer la continuité du service. À ce jour, le coût estimatif des travaux est de 170 M€ HT.

Mme CAMPOS-BRETILLON rappelle le calendrier prévisionnel : conduite de la concertation préalable facultative jusqu'en avril 2025 ; consultation pour le renouvellement de la DSP à compter du mois d'avril 2025 ; réalisation de l'enquête publique réglementaire et de l'autorisation environnementale entre 2026-2028 en vue d'un démarrage des travaux de l'UVE en 2028 pour une mise en service de l'UVE modernisée en 2030.

## JEU DE RÔLE

Mme DUCHER explique le principe du jeu de rôle. Chaque participant reçoit une carte avec un profil / personnage à incarner : SMITOM, délégataire/exploitant, citoyen / villes (élus locaux). Les participants doivent se mettre dans la peau du personnage pour exposer les responsabilités, attentes et droits de chacun. Les échanges doivent permettre de révéler des points de divergence et de convergence.



SMITOM	VILLE (élus locaux)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeu financier =&gt; tenir le budget du projet</li> <li>• Maintenir les emplois</li> <li>• Devoir de communication               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ envers la population</li> <li>⇒ envers les adhérents (collectivités)</li> </ul> </li> <li>• Suivi de l'évolution réglementaire =&gt; anticiper les impacts éventuels économiques sur le projet</li> <li>• Travailler sur la communication de certains sujets (environnement, économie/financements, ...)</li> <li>• Gestion des conséquences du projet, notamment sur la circulation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devoir de réponses et de services envers les administrés</li> <li>• Devoir d'action               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ collecte des déchets</li> <li>⇒ information (relais du SMITOM)</li> </ul> </li> <li>• Attente environnementale envers le SMITOM</li> <li>• Gestion des préoccupations des citoyens et des éventuelles gênes engendrées par l'activité de l'UVE / le chantier de modernisation.</li> </ul>

EXPLOITANT / DÉLÉGATAIRE	CITOYENS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre au contrat / Atteindre les objectifs fixés par le SMITOM.</li> <li>• Veiller à ce que le projet ou le nouveau contrat de DSP n'impacte pas les emplois (reprise du personnel)</li> <li>• Assurer des recettes =&gt; enjeu économique</li> <li>• Respecter les normes et anticiper les évolutions réglementaires</li> <li>• Rendre des comptes au SMITOM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupation économique liée au devenir des déchets</li> <li>• Empreinte environnementale de l'activité</li> <li>• Économie =&gt; ce que cela rapporte aux citoyens</li> <li>• Responsabilité par rapport à la production des déchets               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ adapter ses modes de consommation</li> <li>⇒ « éco-responsabilité ».</li> </ul> </li> </ul>

À l'issue du jeu de rôle, un temps de synthèse collectif est proposé pour faire ressortir les grands enjeux qui se retrouvent pour chaque profil, et en déduire ainsi les thématiques à inscrire dans le cahier des charges du prochain contrat de DSP. Ainsi 4 items sont identifiés :

- Enjeux financiers
- Enjeux environnementaux/cadre de vie
- Enjeux économiques/emploi
- Enjeux de communication.

### DSP, DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique la DSP, son cadre et son rôle. Elle cite la définition donnée par le code général des collectivités locales.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle que l'UVE du SMITOM est exploitée par un délégataire privé, Veolia, qui a en charge le traitement et la valorisation des déchets ménagers, y compris les « déchets-tiers ». Les déchets-tiers, apportés par Veolia, sont indispensables à l'équilibre financier de l'exploitation car ils représentent des recettes pour le délégataire.

Avec le renouvellement de la DSP, Mme CAMPOS-BRÉTILLON précise qu'il est prévu d'augmenter la durée de la concession à 25 ans (contre 20 ans actuellement) permettant ainsi de lisser l'amortissement.

### REMUE-MÉNINGES COLLECTIF

Mme DUCHER reprend les 4 enjeux identifiés lors du jeu de rôle réalisé précédemment. Il s'agit maintenant de traduire ces 4 items en prescriptions et actions concrètes pouvant être intégrées au cahier des charges du prochain contrat de DSP. La réflexion est collective et partagée entre tous les présents (citoyens et représentants du SMITOM).

ENJEUX FINANCIERS	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX – CADRE DE VIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire + d'électricité pour + de recettes</li> <li>• La « sur-performance » réglementaire comme incitation financière ou forme d'intéressement               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Quelle nouvelle mesure économique incitative ?</li> <li>⇒ Prime à l'innovation ?</li> <li>⇒ Obligation au délégataire d'être force de proposition : clause de revoyure annuelle, démarche de constante innovation et amélioration</li> <li>⇒ Partage des économies réalisées.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un groupe de travail « incidences sur la santé » (cf. ARS)</li> <li>• Repenser la flotte de véhicules =&gt; véhicules « propres » : approche durable / responsable</li> <li>• Gestion de la propreté des véhicules pour assurer la propreté des routes &gt; un enjeu en termes d'image</li> <li>• Gestion des nuisances liées à l'activité et à certains comportements individuels : charte de bonne conduite des chauffeurs (stationnement PL, ...)</li> <li>• Bonne tenue de l'UVE (propreté des lieux, ...)</li> <li>• Respect des normes réglementaires.</li> </ul>
ENJEUX ÉCONOMIQUES / EMPLOI	ENJEUX DE COMMUNICATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer une clause d'insertion professionnelle pour favoriser l'emploi local</li> <li>• Valoriser l'activité pour rendre l'emploi attractif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications spécifiques récurrentes sur certains sujets (actions et impacts sur les œufs de poule, le lait, les lichens)</li> <li>• Réunions / interventions sur l'intérêt de trier ses déchets</li> <li>• Renforcement des actions pédagogiques pour certains publics (enfants, scolaires, ...).</li> </ul>

Mme DUCHER indique que ces éléments vont être étudiés par le SMITOM pour alimenter à la fois le contrat de DSP mais aussi sa propre feuille de route.

Avant de terminer cet atelier, Mme DUCHER rappelle qu'un 2<sup>ème</sup> atelier participatif se tiendra jeudi 20 mars au cours duquel les participants réfléchiront à la façon d'impliquer et de sensibiliser davantage les citoyens à la question des déchets. Enfin, une réunion publique de restitution sera organisée mardi 1<sup>er</sup> avril.

Mme DUCHER termine en invitant les participants à partager leurs éventuelles questions ou suggestions complémentaires via l'adresse mail dédiée [concertation@smitom-nord77.fr](mailto:concertation@smitom-nord77.fr).

## CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les participants et les invite à diffuser largement l'invitation à l'atelier 2 - qui aura lieu le jeudi 20 mars de 18h30 à 20h30 - pour mobiliser un maximum de citoyens.

*- Fin de la réunion à 20h50 -*